



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Budget supplémentaire 2026

**N°2026\_062**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville, joint en annexe et soumis au vote du Conseil municipal, s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 752 244.63 €	1 745 754.14 €
Recettes	1 752 244.63 €	1 745 754.14 €

Il intègre notamment les éléments suivants :

- Formaliser l'affectation du résultat 2025
- Ajuster les opérations d'amortissement à hauteur de 200 000 € et les reprises de subventions à hauteur de 4 000 €

En section de fonctionnement :

- Ajuster le montant de la fiscalité à 7 107 000 € soit -23 000 € selon la notification des bases de taxes locales par les services fiscaux et les taux votés par le conseil municipal en séance du 15 avril 2026
- Ajuster les opérations comptables d'amortissement pour +200 000 € et une reprise de subvention pour +4 000 €
- Intégrer les recettes et dépenses liées au protocole d'accord avec la société « Les fils de Mme Géraud » en charge du marché forain
- Modifier les inscriptions concernant la loi de finances votée en février 2026 à savoir : la suppression du dispositif DILICO 2 pour -300 000 € en dépenses et l'ajout du remboursement de 30 % du DILICO 1 soit 27 000 € en recettes
- Ajuster les opérations d'amortissement à hauteur de 200 000 € et les reprises de subventions à hauteur de 4 000 €
- Permettre le réajustement des crédits budgétaires alloués aux services, notamment :
  - Sur les charges à caractère général avec un ajout de 50 000 € : ajouter l'assurance dommage ouvrage pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de ville (+11 000 €), ajuster le montant de l'audit sur l'organisation de la mission logistique pour un total de 12 000 € (+9 000 €), intégrer la régie son et vidéo du 1er conseil d'installation (+3 000 €), ajuster aux tarifs du nouveau marché pour la maintenance de la vidéoprotection (+5 000 €), réaliser le dépistage radon sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité selon la nouvelle réglementation (+17 000 €), inscrire 8 500 € supplémentaires à destination du service cadre de vie pour différents besoins (dont la réparation des poteaux incendie et les fournitures d'entretien pour les véhicules), intégrer la prestation externalisée au centre de gestion du rapport social unique selon la délibération du mois de mars 2026 (+2 500 €), inscrire 3 700 € supplémentaires sur les crédits du service informatique pour faire face à différents besoins comme la cotisation au nouveau marché de téléphonie, la maintenance du serveur infra, la montée en version PHP du serveur Ciril ou encore la maintenance du portail captif du Briscope, et enfin décaler à 2027 l'achat des berceaux à la crèche privée "les Bébé explorateurs" (-26 000 €)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

- Sur les charges de personnel avec l'ajout de 100 000 € supplémentaires pour faire face à des imprévus tel que le retour d'un agent suite à un détachement, un congé maternité, ou encore des arrêts maladie qu'il faut remplacer
- Sur les autres charges de gestion courante, une hausse de 60 000 €, dont 27 400 € sur les licences en mode SAAS, 14 151 € pour les projets d'école votés en décembre 2025, 2 700 € pour ajuster le montant de la subvention au centre social votée en décembre 2025, la participation de la commune au Syseg pour 5 000 €, pour un total de 104 234 € ou encore ajouter 5 000 € de subvention complémentaire au Centre Communal de l'Action Sociale afin d'équilibrer le budget, soit un total de 202 000 € pour l'année 2026 (197 000 € votés en séance du conseil municipal du 17 décembre 2025) .

En section d'investissement :

- Ajuster le montant des investissements (hors restes à réaliser) comme suit :
  - Sur les immobilisations incorporelles, intégrer 110 000 € dont : 30 100 € supplémentaires sur les frais d'étude de l'extension du Bri'Sports dans le cadre du concours d'architecte lancé cette année (soit un total de 85 100 €), augmenter de 28 000 € les frais étude de la rénovation de la salle du Garon (soit un total de 63 000 €), inscrire à hauteur de 20 000 € une étude d'opportunité et faisabilité d'un réseau de chaleur urbain, ajouter 17 000 € de frais de maîtrise d'œuvre du dépose minute et du stationnement du groupe scolaire Jacques Cartier
  - Sur les subventions d'équipements versées, 700 000 € décales à 2027 de participation au Syseg pour les eaux pluviales du secteur de la Côte
  - Sur les immobilisations corporelles, ajouter 527 244.63 € dont :
    - 190 000 € supplémentaires sur les travaux de la salle du Garon
    - 55 000 € pour la rénovation de la toiture de l'école Fournion
    - 38 600 € de matériel informatique et téléphonie divers
    - 30 000 € pour un panneau lumineux supplémentaire
    - 30 000 € pour le changement de la fosse au gymnase du Bri'Sports
    - 27 500 € de changement de rideaux pour la salle de spectacle du Briscope
    - 27 000 € pour le remplacement de la porte sectionnelle des ateliers municipaux
    - 21 500 € sur la mise en conformité des ascenseurs des bâtiments communaux
    - 20 000 € pour une nouvelle estrade à destination des manifestations y compris associatives
  - Intégrer l'ajustement des crédits des autorisations de programme et crédits de paiement concernant la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 32 301.90 € et le parc dénommé parc Antoinette Birabent pour 26 730.23 €
  - Intégrer la part des travaux pris en charge par la CCVG concernant le dépose-minute et le stationnement du parvis du groupe scolaire Jacques Cartier
  - Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 353 089.68 € en dépenses et 484 524.28 € en recettes



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

- Décaler à 2027 la recette de cession des logements de l'immeuble Jean Moulin (- 900 000 €)
- Ajuster à 50 000 € les recettes de taxe d'aménagement selon le réalisé à la date et un remboursement de 85 000 € de taxe d'aménagement lié à un permis de construire modificatif réduisant la surface de 2 000 m<sup>2</sup>
- L'opération d'ordre de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève, budget primitif inclus, à 1 622 244.63 € équilibrés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement
- L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 150 000 € soit -756 000 € par rapport aux prévisions du budget primitif

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a vu le dossier le 12 mai 2026.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 30 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire  
Serge BÉRARD